

RAPPORT PRÉSENTÉ À L’ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son troisième rapport :

Réunion :

Le Comité s’est réuni le 11 décembre 2024, à 10 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l’étude :

La procédure de nomination de l’ombudsman du Manitoba.

Composition du Comité :

- M^{me} CROSS;
- M^{me} DELA CRUZ;
- M. JOHNSON;
- M. LOISELLE;
- M. NESBITT;
- M. OXENHAM.

Le Comité a élu :

- M^{me} DELA CRUZ à la présidence;
- M. OXENHAM à la vice-présidence.

Motions :

Le Comité a adopté les motions qui suivent :

- *Il est proposé que le Comité permanent des affaires législatives recommande à l’Assemblée législative du Manitoba le renouvellement du mandat de Jill Perron à titre d’ombudsman du Manitoba.*
- *Il est proposé que le Comité permanent des affaires législatives recommande à l’Assemblée législative du Manitoba que le libellé de la **Loi sur l’ombudsman** soit revu afin de le rendre épicène.*

La présidente,

Rapport présenté par :

M^{me} DELA CRUZ

Le 11 décembre 2024